

AG2R LA MONDIALE
TSA 37001 - 59071 ROUBAIX CEDEX01
www.ag2rlamondiale.fr

92424507000036

CCNOTIF / POILLOT



**Pour tout renseignement, contactez
le service client au 0 972 67 2222 (Appel non surtaxé)**

Pensez à vous identifier avec les références
Client : 47789266500027
Dossier : 6198008

SELARL CHIR DENTISTES DU BD LAUZE
78 BOULEVARD MIREILLE LAUZE
13010 MARSEILLE

Roubaix, le 24 septembre 2024

Objet : Décompte des prestations

A partir de janvier 2024, les entreprises possédant un Espace client ne recevront plus leurs décomptes de prestations par voie postale mais pourront les télécharger depuis le service « Consulter vos règlements d'arrêt de travail ». Vous n'avez pas d'Espace client ? Inscrivez-vous sur <https://www.ag2rlamondiale.fr/entreprises> pour créer votre compte et accéder à vos services.

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser le détail de notre règlement.

Madame PIRATONI MARINE

Arrêt de travail du 19/01/2024

Adhésion : 03339239

N° SS : 2930813155146

ELEMENT DE REFERENCE

Salaire mensuel reconstitué selon les termes du contrat : 2738,21 €

Page 1 / 2

AG2R Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R
14-16 boulevard Malesherbes 75008 Paris 8-Siren 333 232 270

CHÈQUE
ÉMIS LE :

BNP PARIBAS

PAYEZ CONTRE CE CHEQUE NON ENDOSSABLE SAUF au profit d'un établissement bancaire ou assimilé.

***CINQ CENT CINQUANTE EUROS ET DIX CENTIMES

A : SELARL CHIR DENTISTES DU BD LA

550,10 ***

Payable en France

Compte

ELYSEE HAUSSMANN
ENTREPRISES
83 boulevard Sébastopol
75002 PARIS

00274 00016111719
AG2R PREVOYANCE
12, rue Edmond Poillot
28931 CHARTRES CEDEX 09

A Chartres le 24 septembre 2024

Guichet N° 00819

Tél. 01 55 23 70 06

- chèque n°

52341 / 11251

IP 2023-10



Période du 06/09/2024 au 16/09/2024

Nature	Nb jours	IJSS	Taux TA	Montant TA	Taux TB	Montant TB	Total
Au titre du contrat de base							
06/09/2024 au 16/09/2024 Prestation complémentaire	11	45,59	30,00 %	301,18			301,18
06/09/2024 au 16/09/2024 Revalorisation	11						2,71
							303,89
Charges patronales à 42,23 %							128,33

Période du 17/09/2024 au 19/09/2024

Nature	Nb jours	IJSS	Taux TA	Montant TA	Taux TB	Montant TB	Total
Au titre du contrat de base							
17/09/2024 au 19/09/2024 Prestation complémentaire	3	45,59	30,00 %	82,14			82,14
17/09/2024 au 19/09/2024 Revalorisation	3						0,74
							82,88
Charges patronales à 42,23 %							35,00

Réglement N° : 96ENZAGW

Montant : 550,10 €